

CIAS VAL GUIERS**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du CIAS sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 14

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11****Secrétaire de séance :**

CAGNIN Georges

Date de la convocation :**19/03/2025****14 présents** : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, HENAU Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, WALLE Olivier.**06 Pouvoirs** : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, M. CEVOZ-MAMI Christian à M. REGALLET Paul, Mme SEVA Jacqueline à Mme BAZIN Jacqueline, Mme THIERY Ghislaine à Mme CHAPPUIS Agnès, Mme VERRIER Muriel à Mme ANDRE Valérie, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.**06 Absents** : Mme COUDURIER Françoise, Mme GAUTIN Catherine, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie, M. PERSON Philippe.**OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX CONTRATS DE SEJOUR ;**

Vu le Code des affaires sociales et familiales ;

Le Président informe l'assemblée que les contrats de séjours actuellement utilisés par le centre intercommunal d'action sociale sont datés d'avant 2020.

Un certain nombre de dispositions réglementaires ont évolué depuis. Il est nécessaire de les réviser.

Il expose que les comités de vie sociale (CVS) des établissements ont été saisis lors de l'élaboration des documents. Notamment, une lecture a été faite en séance de CVS pour recueillir l'avis des résidentes et résidents.

Il fait lecture du projet de contrat de séjour qui a été transmis aux administrateurs avec le rapport de synthèse du présent conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 19 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** le nouveau contrat de séjour ;
- **DONNE** délégation au Président pour signer lesdits contrats de séjour à chaque accueil de résident(e)s et lui permet de subdéléguer la signature de ces contrats à la directrice des établissements.
- **MANDATE** le Président pour mettre en œuvre et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN